REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA

COMMUNE DE MFOU

CABINET DU MAIRE

SIGAMP

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

CENTRE REGION

MEFOU AND AFAMBA'S DIVISION

MFOU COUNCIL

MAYOR OFFICE

SIGAMP

NS REF : N°19/D/C.MFOU/CAB/SIGAMP/26
VS REF :

Décision 019/D/C.MFOU/CAB/SIGAMP/26 du 03 NOV 2026 Portant annulation de L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°__14_/ DAO/C-MFOU/SG/CIPM/2026 DU 24/08/2026 POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA CLOTURE ET L'AMENAGEMENT DES VRD DE L'HOTEL DE VILLE DE LA COMMUNE DE MFOU, DEPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AFAMBA, REGION DU CENTRE.

Maitre d'ouvrage : Maire de la Commune de Mfou ;
Financement : FEICOM
Exercice : 2026

Le Maire de la Commune de Mfou, Maitre d'Ouvrage,
Vu La Constitution,
Vu La Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées,
Vu La Loi N°2025/012 DU 17 Décembre 2025 portant la loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
Vu Le Décret N° 93/322 du 25 Novembre 1993 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les communes et leurs ressort territorial,
Vu Le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP, modifié et complété par le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012,
Vu Le Décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics,
Vu Le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics,
Vu La Circulaire n°00001/C/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relatives à l'application du code des marchés
Vu Le Dossier relatif à la consultation sus visée,

DECIDE :

Article 1er : Conformément à l'article 102 alinéa 1 du Code des Marchés Publics, La Marché, objet de la consultation sus visée est annulé.

Article 2 : Les soumissionnaires sont invités à retirer leurs offres dans un délai de 10 jours faute de quoi, elles seront détruites.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera./-

LE MAIRE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN PAIX-TRAVAIL-PATRIE COMMUNE DE MFOU Le Maire DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA REGION DU CENTRE

Francis Ngoumou
PLET - TQG / HE

Ampliations
- ARMP / center publication au JDM ;
- CIPM/MFOU
- DD MINMAP/MAF
- DD MINEPAT/MAF
- DD MINTP/MAF
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- ARCHIVES
- CHRONO

Scanné avec CamScanner

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA

COMMUNE DE MFOU

CABINET DU MAIRE

SIGAMP

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

CENTRE REGION

MEFOU AND AFAMBA'S DIVISION

MFOU COUNCIL

MAYOR OFFICE

SIGAMP

NS REF : N°2026/C/C.MFOU/CAB/SIGAMP/26
VS REF :

COMMUNIQUE N°2026/C/C.MFOU/CAB/SIGAMP/26 du 03 NOV 2026 Portant annulation de L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°___14_/ DAO/C-MFOU/SG/CIPM/2026 DU 24/08/2026 POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA CLOTURE ET L'AMENAGEMENT DES VRD DE L'HOTEL DE VILLE DE LA COMMUNE DE MFOU, DEPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AFAMBA, REGION DU CENTRE.

Maitre d'ouvrage : Maire de la Commune de Mfou ;
Financement : FEICOM
Exercice : 2026

Le Maire de la Commune de Mfou,

Communique : par Décision N°2026/D/C.MFOU/CAB/SIGAMP/26 du 03 NOV 2026 annulation de L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°___14_/ DAO/C-MFOU/SG/CIPM/2026 DU 24/08/2026 POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA CLOTURE ET L'AMENAGEMENT DES VRD DE L'HOTEL DE VILLE DE LA COMMUNE DE MFOU, DEPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AFAMBA, REGION DU CENTRE.

Conformément à l'article 102 alinéa 1 du Code des Marchés Publics, La Marché, objet de la consultation sus visée est annulé.

LE MAIRE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN PAIX-TRAVAIL-PATRIE COMMUNE DE MFOU DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA REGION DU CENTRE
Le Maire
Ngoumou
PLET - TQG / HE

Ampliations :

- ARMP / center publication au JDM ;
- CIPM/MFOU
- DD MINMAP/MAF
- DD MINEPAT/MAF
- DD MINTP/MAF
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- ARCHIVES
- CHRONO

Scanné avec CamScanner